

CONFIDENTIEL

le 22 avril 1975

NOTE POUR MONSIEUR ROBERTSON

c.c. M. Carter

Rapatriement de la Constitution
Votre appel à Julien Chouinard

Au cours de ma brève conversation ce matin avec Julien, au sujet d'un fonctionnaire dont il est question dans une note séparée, j'ai pensé m'enquérir de sa disponibilité cette semaine en prévision de votre appel une fois que le Premier ministre aura signé la lettre à M. Bourassa. Julien attend votre appel. Il m'a avoué qu'il ne se sentait pas prêt en ce moment d'aborder la question du rapatriement. Je n'ai pas élaboré sur le but et la nature de votre appel mais il m'a paru heureux d'en être indirectement informé à l'avance.

J'ai pu, depuis notre rencontre de ce matin, prendre connaissance de la version intégrale du discours de M. Bourassa au dîner-bénéfice du P.L.Q., au Reine-Elizabeth, le 20 avril. Vous trouverez, à l'annexe "A", les extraits se rapportant à la question du rapatriement.

Le passage suivant est particulièrement important:

"Si dans ces deux domaines (communications et immigration) le Québec obtient des pouvoirs additionnels ou des garanties constitutionnelles qui Tui donnent la pleine sécurité pour le développement de sa culture, le fédéralisme aux yeux des Québécois sera renforcé."

... 2

Il ajoute au paragraphe suivant:

"Les Québécois ne sont pas opposés en principe au rapatriement de la Constitution au Canada. Cependant, comme nous avons une situation culturelle tout à fait particulière, ... il est normal que nous exigeons des garanties constitutionnelles pour la protection de notre culture."

C'est donc dire que M. Bourassa n'entend pas poser comme condition sine qua non l'obtention de pouvoirs additionnels, ce qui dans l'état actuel des choses est politiquement impensable. De quel ordre seront les garanties constitutionnelles? Voilà bien la question fondamentale à élucider lors de votre rencontre avec lui. Le débat, au Québec, gravite depuis ces dernières années autour du thème de la "souveraineté culturelle". Il nous faudra dans les prochains jours, du moins avant votre visite à Québec, revoir ce dossier sous tous ses aspects.

Le récent discours inaugural de la 3e session (18 mars 1975) vient jeter un peu de lumière sur les intentions du gouvernement québécois dans le domaine culturel. Vous trouverez, à l'annexe "B", des extraits pertinents.


Pierre Gravelle

Extraits du discours de M. Bourassa
au dîner-bénéfice, à l'hôtel Reine-Elizabeth
le 20 avril 1975

... La direction de l'Etat québécois exige que l'on soit bien conscient de notre réalité historique. Nous avons ce problème culturel particulier: une population de quelques millions de francophones, moins d'un quarantième de la population nord-américaine, où il nous faut concilier des intérêts qui souvent vont en direction opposée, alors qu'il faut bien admettre qu'il y a un déclin des francophones dans la proportion canadienne. Il est donc normal que le seul gouvernement francophone en Amérique du Nord voit à ce que les principaux centres de décision en matière de culture reviennent à l'Etat québécois.

Par ailleurs, sur le plan économique, nous avons tout avantage à collaborer étroitement avec le régime fédéral qui nous vaut des bénéfices économiques irremplaçables...

Nous avons parlé en 1970 de fédéralisme rentable. On voit les résultats. L'an prochain \$1,300,000,000 sous forme de paiements inconditionnels en péréquation. Dans le domaine du pétrole nous avons reçu \$1 milliard depuis un an; même si nous n'avons pas de pétrole au Québec, pas de gaz, pas d'oléoduc, nous recevons du reste du Canada \$1 milliard pour protéger nos consommateurs et nos industries. Ce sont là des résultats concrets! Seulement avec ces deux items-là vous avez \$2 milliards. Dans son prochain budget, le budget de l'An 3, le Parti Québécois part avec un déficit de \$2 milliards. Il va être encore obligé de taxer l'aide sociale, comme dans le dernier, pour pouvoir balancer!...

... There was an explanation of Bill 22. Why, what were the reasons why we have decided to adopt that law. It is obvious that in a rational discussion it can be understood very quickly. When we see our situation now, when we see the declining proportion of French Canadians within Canada, when we see the growth of communications, when we see that we have now a very low birth rate, when we see that we are a small people of a few million on the North American continent where there are more than 200 million people, it is logical, it is justified and it is normal for the leader of the government and for that government, which is the only French-speaking government in North America, it is totally justified to take some action to protect the cultural security of that people. We did that with Bill 22...

Dans l'optique de la souveraineté culturelle, c'était une étape fondamentale. Il nous faut poursuivre cet objectif dans le domaine des communications et dans le domaine de l'immigration.

Si dans ces deux domaines le Québec obtient des pouvoirs additionnels ou des garanties constitutionnelles qui lui donnent la pleine sécurité pour le développement de sa culture, le fédéralisme aux yeux des Québécois sera renforcé.

Cet aspect, parmi d'autres, est particulièrement important dans la question du rapatriement de la Constitution. Les Québécois ne sont pas opposés en principe au rapatriement de la Constitution au Canada. Cependant, comme nous avons une situation culturelle tout à fait particulière, surtout avec l'évolution dont je parlais tantôt, il est normal que nous exigeons des garanties constitutionnelles pour la protection de notre culture. Nous avons actuellement à Ottawa un groupe francophone très fort qui contribue avec toutes les régions du Canada et avec le Québec en particulier à promouvoir la culture française. Nous n'avons pas de garantie que dans 10, 15 ou 20 ans, alors que notre proportion décline au sein du Canada, nous aurons encore une représentation francophone aussi forte que celle que nous avons depuis que M. Pearson a pris le pouvoir il y a une dizaine d'années, avec près d'un tiers des ministres qui sont francophones.

Nous n'avons pas de garantie qu'en 1980 ou 1985 nous aurons la même proportion de ministres francophones. Il est donc normal dans le domaine culturel que nous travaillions à la protection de notre culture avec des garanties constitutionnelles. Sur le plan économique il est aussi normal que nous collaborions étroitement avec le reste du Canada.

Cette souveraineté culturelle dans un fédéralisme économique, c'est là l'option du Parti libéral et c'est là le seul choix lorsque l'on veut concilier les différents objectifs du Québec...

Extraits du discours inaugural
de la troisième session - 30ième Législature
le mardi 18 mars 1975
Assemblée nationale

.... Au Québec comme dans l'ensemble de l'Occident, il est maintenant courant de parler d'une "crise de civilisation" et d'une remise en question des valeurs qui ont été le fondement même de notre société...

... Elle est rendue encore plus complexe au Québec par cette autre dimension de notre vie quotidienne que constitue notre volonté commune d'être et de demeurer français sur le continent nord-américain.

... le gouvernement a comme ambition première celle d'améliorer la qualité de vie des Québécois en privilégiant la double voie du développement et de la sécurité culturelle.

L'immense majorité des Québécois est convaincue que ce développement économique, social et culturel du Québec ne peut être atteint que dans le cadre du fédéralisme canadien. Le gouvernement est résolument engagé à respecter cette volonté clairement exprimée par la population québécoise...

Avec d'autres gouvernements au pays, le Québec a déjà identifié les voies dans lesquelles le fédéralisme canadien devrait s'engager pour mieux répondre aux besoins du peuple canadien tout en tenant compte des exigences de notre temps. Ces voies mènent nécessairement à une plus grande décentralisation, à un meilleur partage des ressources fiscales et financières, à une clarification des ordres de compétence et à un renforcement des mécanismes de coordination des politiques gouvernementales au pays. Dans cette même perspective, le gouvernement croit que la révision constitutionnelle, dont la nécessité ne fait pas de doute, devra reconnaître les aspirations culturelles des Québécois, que tous les gouvernements du Québec ont depuis toujours exprimées avec l'entier appui du peuple du Québec...

Dans le cadre de la souveraineté culturelle, le gouvernement proposera à cette Assemblée des projets importants affectant de grands secteurs de la vie culturelle des Québécois, notamment le cinéma, le livre et les biens culturels.

Vous serez appelés à adopter une importante loi-cadre sur le cinéma. Ses objectifs sont: premièrement, la mise en place de l'infrastructure artistique, industrielle et commerciale d'un cinéma qui reflète et développe l'identité culturelle des Québécois; deuxièmement, le développement d'un cinéma de qualité et de la culture cinématographique au Québec; troisièmement, l'extension de cette culture cinématographique à toutes les régions du Québec; quatrièmement, la liberté de création et d'expression et, cinquièmement, le développement du cinéma pour enfants.

Le gouvernement vous proposera diverses modifications à la Loi des biens culturels...

Dans le secteur du livre, le gouvernement se propose de continuer la réforme amorcée en favorisant l'accessibilité du livre à tous les Québécois...

... vous serez appelés à accorder une attention particulière à la mise en oeuvre de la Loi sur la langue officielle et à l'élaboration des politiques et programmes s'y rapportant.

... Des mesures seront proposées à cette Assemblée pour doter le Québec d'une politique scientifique et technique garantissant la mobilisation de toutes les ressources humaines et financières disponibles en la matière et fournissant aux scientifiques un cadre juridique précis et cohérent pour leur permettre d'apporter leur pleine contribution au progrès de la collectivité...

Le gouvernement entend, par ailleurs, poursuivre l'élaboration d'une politique dynamique des communications pour le Québec et amener le gouvernement fédéral à reconnaître les besoins vitaux de la société québécoise dans ce domaine particulièrement stratégique de son développement économique, social et culturel.

Le Gouvernement du Québec a inscrit la question de l'immigration au chapitre de la souveraineté culturelle, afin que l'immigration future soit conforme à ses priorités...

L'immigration est cependant un problème qui dépasse le strict champ culturel. Elle s'inscrit en fait au coeur de la politique démographique d'une société.

Une intense recherche entreprise a débouché sur la publication d'un livre blanc sur les ressources humaines. Ce livre blanc servira de base à une large consultation populaire dans le cadre d'une commission parlementaire de cette Assemblée. Vous serez ainsi appelés à élargir le mandat du ministère de l'Immigration, le situant dans le cadre plus vaste des ressources humaines qui relie étroitement les problèmes de population, de main-d'oeuvre et d'immigration...